

Vernouillet, 02 janvier 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'essentiel du Conseil Municipal du 31/ 01/ 2011

RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE :

Face à la montée des actes de délinquance à laquelle sont confrontées de nombreuses municipalités en Yvelines et plus largement en Ile de France, la mairie de Vernouillet répond, sur son territoire, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, par un renforcement des effectifs de la Police municipale et la création d'une brigade de nuit cynophile composée de trois agents. Le travail quotidien des effectifs actuels de la police municipale est ancré dans un rapport de proximité à la population. La mise en place d'une brigade de nuit de trois agents ne le sera pas moins et répondra à une attente exprimée par les Vernolitaïns.

La majorité municipale désapprouve cependant fermement de devoir se substituer à l'Etat pour assurer cette mission régalienne :

Le 11 juin 2003, un courrier du ministère de l'Intérieur annonçait la création d'un commissariat sur le canton de Triel-Sur-Seine : « *cette opération est prise en compte dans les priorités que j'ai retenues* » écrivait alors Monsieur Nicolas Sarkozy. Malgré le travail et la concertation, ces priorités n'ont jamais abouti. On sait que le commissariat promis ne verra pas le jour pour des raisons budgétaires : « *la création d'une circonscription de sécurité publique à Vernouillet n'apparaît pas se justifier sur un plan opérationnel.* » écrivait ainsi la Préfecture en mai 2010. Les faits démontrent aujourd'hui clairement que « le plan opérationnel » doit être instamment revu afin de répondre aux réalités de terrain.

Depuis, à défaut d'un commissariat, Mme LOPEZ JOLLIVET ne ménage pas ses efforts pour faire aboutir le projet d'un nouveau poste de police sur la commune de Vernouillet. Cependant des signes de blocage sont apparus qui laisseraient penser que cette volonté n'est pas partagée. C'est pourquoi, face aux incidents récemment survenus sur la commune, et parallèlement à la décision du Conseil municipal de renforcer les effectifs municipaux, Madame le Maire a saisi directement M. Brice HORTEFEUX et sollicite un rendez-vous dans les plus brefs délais.

(courrier joint)

**VERNOUILLET ADHERE A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION D'UNE
INTERCOMMUNALITE.**

Poursuivant la réflexion intercommunale engagée depuis plusieurs mois dans le cadre d'une structuration en EPCI, la majorité municipale a voté l'adhésion à « l'association de préfiguration d'une intercommunalité ». L'objet de cette association est d'engager une étude de faisabilité de l'intercommunalité sur le périmètre des communes impliquées (voir ci-dessous).

La Ville de Poissy étant un bassin de vie naturel pour les Vernolitaïns(en matière d'emploi, de culture...), il aurait semblé incohérent de ne pas intégrer un processus qui vise à développer des projets communs. Une intercommunalité définie sur ce périmètre produirait une réelle synergie dans la conduite de projets structurants pour le territoire.

La majorité municipale regrette un calendrier imposé de force mais souhaite avant tout travailler en dépassant les clivages politiques afin de répondre aux intérêts des vernolitaïns.

Les 10 communes membres de l'association sont : Achères, Conflans, Les Alluets, Maurecourt, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Vernouillet, Villennes, Poissy.

**VERNOUILLET LANCE LA CONSTRUCTION DE SON ECOLE DE MUSIQUE,
DES ARTS ET DE LA DANSE**

L'école de Musique, des arts et de la danse est un outil indispensable au développement culturel de la ville. De tels équipements sont essentiels, non seulement parce qu'ils permettent une pratique culturelle décente, en adéquation avec une demande de plus en plus forte sur Vernouillet, mais aussi parce qu'ils permettent la mise en réseau des acteurs.

Cette nouvelle structure reprendra dans des conditions optimum les actions déjà mises en place par l'Association Artistique et l'association MVS : 215m² dédiés à la Musique, 130 m² à la Danse et 87 m² aux Arts Plastiques, sans compter un espace d'exposition central.

(photo jointe)

**VERNOUILLET ADHERE A L'ASSOCIATION ELU(E)S CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES (ECVF).**

Créée en 2003, ECVF se donne comme objectif d'informer et de soutenir les élu/es souhaitant s'engager dans l'action contre les violences faites aux femmes.

D'ores et déjà, cette adhésion s'accompagne d'un engagement concret.

La municipalité a en effet été consultée récemment sur l'ouverture à Vernouillet d'un logement relais destiné aux jeunes femmes victimes de violence conjugales. En partenariat avec le bailleur social et la Ligue de l'Enseignement, ce dispositif a été mis en place sur la commune ; les professionnels de l'accompagnement social de la mairie travailleront dans ce cadre en lien étroit avec les travailleurs socio et médico-sociaux du Conseil général et les divers intervenants prévus par ce dispositif.

La municipalité de Vernouillet entend ainsi affirmer son engagement pour la condition des femmes dans une société dite moderne où demeurent encore de trop nombreuses inégalités, choquantes, et des comportements dégradants inadmissibles. Mme LOPEZ JOLLIVET a insisté sur la caution que représente l'engagement d'une collectivité et encourager chacun, selon ses convictions, à y adhérer à titre personnel.

Contact:

**Jacques-Michel Guiavarch,
Directeur de Cabinet,
au 01 39 71 56 20**

jacques-michel.guiavarch@mairie-vernouillet.fr